CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Définitions
Hoshizaki : Hoshizaki Europe B.V., Lemelerbergweg 51, 1101 AM Amsterdam Zuidoost, Numéro d'enregistrement auprès de la Chambre de commerce 33238845, Hoshizaki agissant comme revendeur de produits.
Acheteur : La personne ou l'organisme qui a passé une commande auprès de Hoshizaki ou avec laquelle Hoshizaki a conclu un contrat.
Produits : Tous les objets qui font l'objet des présentes conditions générales de vente, tel que spécifié dans l'offre, la commande ou le contrat par exemple.
Offre : La proposition écrite élaborée par Hoshizaki pour la vente et la fourniture de biens, y compris les présentes conditions générales de vente, une description technique des produits et le prix actuel.
Commande : La demande écrite formulée par l'acheteur en vue de la vente et de la fourniture par Hoshizaki de produits, notamment une description technique des produits fournis.
Contrat : Tout contrat conclu avec Hoshizaki, notamment toute offre acceptée par l'acheteur ou toute commande acceptée par Hoshizaki.

Applicabilité
Toutes les offres de, les commandes auprès de et les contrats avec Hoshizaki seront soumis aux présentes conditions générales de vente.
Les présentes conditions générales de vente pourront uniquement être modifiées avec le consentement exprimé de Hoshizaki, auquel cas les autres termes et conditions de ces clauses générales continuent de s'appliquer intégralement.
Si l'acheteur dispose de ses propres conditions générales de vente, ces conditions générales de vente ne s'appliquent pas aux contrats conclus avec Hoshizaki, sauf accord express contraire, et pas simplement par des conditions générales de vente.
Ces conditions générales de vente s'appliquent également aux contrats conclus avec Hoshizaki et dans le cadre desquels des tiers sont intégrés par Hoshizaki lors de la réalisation du contrat.

Commandes
Une commande ne lie pas Hoshizaki tant que Hoshizaki ne l'a pas expressément acceptée par écrit.
Une commande ne peut pas être annulée et/ou modifiée par l'acheteur à moins que Hoshizaki ne signifie son accord par écrit.
Hoshizaki se réserve le droit d'apporter des modifications à ses produits. Les catalogues et les tarifs, etc. ne sont pas contractuels pour Hoshizaki sauf mention contraire expressément formulée dans la confirmation de commande.

Tarifs
Sauf accord contraire, tous les prix indiqués dans le tarif actuel de Hoshizaki sont calculés Livraison comprise (Incoterms 2000), à condition que cette livraison ait lieu au sein de l'UE.
Les tarifs s'entendent hors prélèvements ou taxes imposées en relation avec la vente. Ils sont payables par l'acheteur, sauf mention contraire expressément acceptée et autre que dans le cadre des conditions générales de vente.

Règlement
L'acheteur recevra une facture émise par Hoshizaki pour les biens commandés ou vendus. L'acheteur devra régler cette facture sous 14 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord contraire. Hoshizaki a le droit de demander à l'acheteur un règlement anticipé du tarif d'achat à tout moment.
Dans le cas d'un retard de paiement, l'acheteur se trouve en défaut par rapport à la loi, sans qu'aucun préavis concernant cette situation de défaut soit nécessaire, et cet acheteur a l'obligation de régler à Hoshizaki des intérêts sur le montant de la facture, calculés en fonction de la date de fin de la période de règlement. L'intérêt payable par l'acheteur dans ce cas est égal à l'intérêt commercial réglementaire (européen) en vigueur à cette période. Sous réserve d'autres droits de Hoshizaki. A compter du 01/01/2009, il sera appliqué trois fois le taux d'intérêt légal.
Tous les frais extrajudiciaires et judiciaires que Hoshizaki engage nécessairement afin de récupérer sa/ses sommes dues par l'acheteur sont entièrement à la charge de l'acheteur. Au moins 15% du montant restant dû est payable par l'acheteur à titre de compensation pour les frais extrajudiciaires, plus la taxe sur le chiffre d'affaire payable sur ce montant.
Tous les règlements devront être effectués dans leur intégralité sans demande de délai, de réduction ou de suspension.

Risque et propriété
Le risque concernant les produits est transféré de Hoshizaki à l'acheteur au moment de la livraison au lieu demandé.
Notre matériel est vendu sous Réserve de Propriété conformément à la loi n° 80335 du 12/05/1980. Nonobstant la fourniture, la propriété des produits demeure à Hoshizaki et la propriété n'est transférée à l'acheteur qu'une fois que Hoshizaki a reçu un paiement intégral pour tous les produits fournis ou à fournir, le travail effectué en relation avec les contrats de vente, les intérêts dus, les charges dues en rapport avec les lettres de crédit, les bons d'échange ou les chèques ainsi que le stockage et les autres frais, en conséquence de la non-réalisation par l'acheteur.

Transport et livraison
Sauf accord contraire, la livraison des produits au sein de l'UE se fera par Frais de livraison payés (Incoterms 2000).
Tous les horaires de livraison indiqués par Hoshizaki ou par l'acheteur ne sont rien de plus qu'une estimation et ne constituent donc pas des dates limites. La responsabilité de Hoshizaki ne pourra en aucun cas être engagée si les produits ne sont pas livrés pendant la période de livraison. Hoshizaki devra toutefois faire tout ce qui est raisonnablement possible afin de livrer les produits dans la période de livraison.
Dès que Hoshizaki a connaissance de faits et de circonstances susceptibles de rendre impossible la livraison pendant la période de livraison décidée d'un commun accord, Hoshizaki devra en informer l'acheteur, en indiquant une nouvelle période de livraison. Si les conditions empêchant le respect de la période de livraison continuent pendant plus de 30 jours, l'acheteur a le droit de résilier le contrat, sauf accord contraire.
si l'acheteur, de quelque manière que ce soit n'accepte pas la livraison ou ne prend pas possession des produits commandés ou fournit des informations ou des instructions erronées en relation avec la livraison, les produits seront stockés au risque et aux frais de l'acheteur pendant une période maximale de 60 jours. Si l'acheteur n'a toujours pas accepté la livraison des produits au terme de ces 60 jours, Hoshizaki a le droit de résilier le contrat. L'acheteur est responsable des coûts et des détériorations résultant de cette situation.
Au moment de la livraison, l'acheteur devra vérifier si le nombre et le type de produits sont conformes à la commande. Hoshizaki devra uniquement corriger les écarts concernant le nombre de produits si le billet de livraison a été correctement libellé. Si le billet de livraison n'a pas été correctement libellé, l'acheteur sera considéré comme ayant reçu la quantité correcte de produits. En cas de fourniture incomplète ou excessive, l'acheteur n'est pas autorisé à refuser les produits ni à résilier le contrat.
Au moment de la livraison, l'acheteur devra vérifier si les produits sont conformes au contrat et donc satisfont ou non les exigences de qualité ou (en leur absence) satisfont les exigences qui peuvent être raisonnablement attendues d'eux. L'acheteur devra avertir Hoshizaki de tout défaut visible ou autre défaut par écrit sous cinq jours à compter de la livraison. Les défauts non visibles devront être signalés à Hoshizaki par écrit sous cinq jours à compter de leur découverte mais six mois au maximum à compter de la livraison. Si les défauts ne sont pas signalés à Hoshizaki pendant cette durée, Hoshizaki n'est pas obligée d'apporter une solution à ces défauts. Sauf mention contraire précisée dans les présentes conditions générales de vente, Hoshizaki ne pourra être tenue pour responsable d'aucun dommage subi par l'acheteur en conséquence de ces défauts.
Hoshizaki ne peut être tenue pour responsable de toute détérioration se produisant de la part de l'acheteur ou de tiers pendant le chargement ou le transport, sauf si cette détérioration est la conséquence d'une négligence flagrante ou intentionnelle de la part de Hoshizaki.

Droits de propriété intellectuelle
Tous les brevets, les modèles, les marques, les copyrights et les autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle ou droits dérivés par Hoshizaki de ces droits concernant les produits ou éléments mentionnés et concernant l'emballage ou les autres documents fournis avec les produits demeurent la propriété entière et exclusive de Hoshizaki.

Garantie et responsabilité
Hoshizaki Europe B.V., société privée à responsabilité limitée ayant son bureau principal à l'adresse Lemelerbergweg 51 (1101 AM) Amsterdam, aux Pays-Bas ("Hoshizaki") garantit au propriétaire/utilisateur d'origine que toute machine à glace Hoshizaki commerciale ou produit Hoshizaki fabriqué par Hoshizaki Europe Limited, Hoshizaki Electric Co., Ltd, ou Hoshizaki America, Inc. (le "Produit") ne comportera aucun défaut de pièce ni de main d'oeuvre dans des conditions d'utilisation normale et correcte et avec des réparations de maintenance adaptées comme indiqué par Hoshizaki et avec une installation et un démarrage corrects conformément au manuel d'instructions fourni avec le Produit.
Dans le cadre de la présente garantie, l'obligation de Hoshizaki sera limitée à la réparation et au remplacement, y compris les frais de main d'oeuvre et les pièces, qui selon Hoshizaki, se révèlent défectueuses sous deux ans à compter de la date d'origine de l'installation. La garantie de main d'oeuvre comprendra les frais de main d'oeuvre normale uniquement et ne comprendra pas les autres frais supplémentaires. Toutes les réparations nécessaires dans le cadre de l'obligation de garantie doivent être effectuées par un revendeur Hoshizaki ou par une agence de réparations officielle de Hoshizaki et qualifiée et agréée par Hoshizaki .
Cette garantie ne comprend pas les frais de main d'oeuvre pour les pannes de composants ou les autres détériorations résultant de :
pannes de courant électrique ou mauvais câblage du Produit quelle qu'en soit la raison ;
panne de l'arrivée d'eau ou problèmes de plomberie liés au Produit quelle qu'en soit la raison ;
les conditions d'utilisation hostiles telles que présentées dans le mode d'emploi du Produit,
disfonctionnement de la ligne d'évacuation externe en relation avec le Produit ;
défaillance de nettoyage et/ou d'entretien du Produit tel qu'indiqué dans le mode d'emploi du Produit.
Toutes les réclamations concernant la main d'oeuvre ou les pièces doivent être effectuées via un revendeur Hoshizaki. La pièce défectueuse pour laquelle un remboursement de main d'oeuvre est demandé, ainsi qu'un compte-rendu de réparation doivent être retournés à Hoshizaki sous quinze jours à compter de la date de réparation afin d'être éligible pour une couverture par la garantie de la main d'oeuve et/ou de la pièce. Toutes les pièces de rechange doivent être des pièces agréées par Hoshizaki. Les incidents de pannes pour lesquelles aucune pièce de rechange n'a été nécessaire seront expliqués avec suffisamment de détails sur la facture de réparation afin d'identifier cette panne. Toutes les demandes incluront le numéro de modèle du produit, le numéro de série, la date originale de l'installation et l'identification du client.
La garantie suivante ne s'appliquera pas à (1) toute pièce ou ensemble (a) qui a subi une altération, une modification ou un changement, (b) qui a fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'un accident, ou (c) tout Produit sur le quel le numéro de série ou le numéro de modèle a été retiré ou modifié, ou (2) tout Produit installé et/ou entretenue d'une manière non conforme aux publications techniques de Hoshizaki.
Hoshizaki n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou de maintenance inadaptée du Produit. En aucun cas l'utilisateur n'aura le droit de récupérer les dommages secondaires ou subséquents, notamment mais pas uniquement les dommages pour le préjudice subi, la location ou le remplacement d'équipements, la perte de profits ou toute autre perte commerciale.
Les garanties formulées ci-dessus constituent la seule garantie proposée en rapport avec la vente et la distribution du Produit.
TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRIMEE, REGLEMENTAIRE ET INDUITE APPLICABLE AU PRODUIT, NOTAMMENT MAIS PAS UNIQUEMENT TOUTES LES GARANTIES INDUITES CONCERNANT LA COMMERCIALISATION ET L'ADAPTATION A L'UTILISATION SONT EXPRESSEMENT NIEES.
La présente garantie est valable au Royaume-Uni, en France, au Benelux, en Allemagne, en Suisse et en Autriche uniquement. Contactez Hoshizaki pour la garantie dans les autres pays, territoires ou possessions.
Hoshizaki n'est pas responsable des détériorations causées en raison d'une infraction par rapport au contrat, notamment les dégâts résultant d'une négligence intentionnelle ou délibérée de la part des salariés ou subordonnés de Hoshizaki, sauf pour le montant que la compagnie d'assurance de Hoshizaki rembourse dans le cas en question. Le terme dommages désigne également par exemple, mais pas exclusivement, toute perte de données, les dégât directs ou indirects, l'interruption d'activité et la perte de revenus.
L'acheteur exonère Hoshizaki pour toutes les réclamations émanant de tiers concernant les le matériel, les données ou les consignes fournies par l'acheteur en relation avec les produits, notamment les droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle mentionnés à l'article VIII.

Force majeure
Hoshizaki ne pourra être tenue pour responsable de la non réalisation (à temps) de ses obligations envers l'acheteur en cas de force majeure de sa part. La force majeure comprend, en plus de ce qui est entendu par cette expression par la loi et la jurisprudence, par exemple (mais pas uniquement) :
la grève, l'exclusion ou le litige commercial par des salariés de Hoshizaki ou d'un tiers
la non-disponiblité, l'interruption, de défaut ou le retard par rapport aux fournisseur fournis par Hoshizaki, les équipements (de transport) ou les itinéraires de transport utilisés ;
les machines défectueuses ou les pannes de courant ;
le défaut ou le retard des sous-traitants de Hoshizaki, les commandes des autorités nationales ou régionales et des autres autorités ;
un orage (violent), un incendie, une inondation, une explosion, un accident, un vol, des émeutes, des soulèvement ou des guerres.
Pendant la durée du cas de force majeure, la fourniture et les autres obligations de Hoshizaki seront suspendues. Si la période au cours de laquelle Hoshizaki est incapable de remplir ses obligations en raison d'une situation de force majeure dure plus de deux semaines, chaque partie a le droit de résilier le contrat, sans aucune obligation pour Hoshizaki de payer de compensation dans ce cas.

Non-réalisation
Si l'un des incidents mentionnés ci-dessous se produit, Hoshizaki a le droit d'annuler ou de résilier tous les contrats conclus avec l'acheteur avec effet immédiat par écrit et a le droit de suspendre toutes ses obligations envers l'acheteur avec effet immédiat. De plus, tout l'argent dû par l'autre partie sera immédiatement dû et payable, nonobstant le droit de Hoshizaki à une compensation entière si :
l'acheteur manque de toute manière que ce soit à la réalisation d'un contrat conclu avec Hoshizaki et la conclusion avec la conviction raisonnable de Hoshizaki du contrat ou la suspension des obligations est justifiée ;
si une annexe est produite contre l'acheteur ou un ordre d'exécution est émis sur les biens et/ou possession de l'acheteur ;
si l'acheteur réalise une composition, un accord ou un arrangement avec ses créditeurs ou en propose un, ou si une demande de mise en faillite a été déposée ou si la faillite est déclarée, ou si un receveur, liquidateur ou administrateur est nommé concernant la société de l'acheteur ;
si Hoshizaki soupçonne raisonnablement que l'acheteur sera incapable d'honorer ses obligations envers Hoshizaki (correctement) et que l'acheteur n'est pas en mesure de fournir une garantie pour la réalisation de ses obligations.

Loi en vigueur et tribunal compétent
Tout contrat conclu entre Hoshizaki et l'acheteur est soumis à la loi des Pays-Bas. La Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de produits (Contracts for the International Sale of Goods (CISG) et la Convention des ventes de Vienne sont expressément exclues.
Tous les litiges se déclarant entre Hoshizaki et l'acheteur concernant les présentes conditions générales de vente et/si les contrats sont clôturés, sera exclue de toute autorité judiciaire et soumis au tribunal compétent d'Amsterdam, de plus lorsque l'acheteur est établi dans un pays étranger, Hoshizaki conserve le droit de convoquer l'acheteur à son lieu de résidence.

Enregistrement et publication
Les présentes conditions générales de vente sont enregistrées auprès du tribunal à Amsterdam et se trouvent sur le site Internet de Hoshizaki (www.hoshizaki.com).

Responsabilité du détendeur final
Dans la mesure où les équipements vendus sont des équipements électriques et électroniques professionnels visés par le décret N°2005-829 du 20 juillet 2005 transposant la directive 2002 / 96/CE du 27 janvier 2003, il est convenu que l'acheteur détenant ces équipements assurera , sauf convention contraire, le financement et l'organisation de l'élimination des déchets issus de ces équipements dans les conditions définies aux articles 21 et 22 dudit décret.
En cas de contrôle, le constructeur pourra demander à son acheteur de lui communiquer les documents établissant qu'il remplit, pour ces équipements, l'ensemble des obligations qui lui ont été transférées au titre du contrat de vente. A défaut de communication de ces documents, le client sera présumé responsable d'une inexécution des obligations mises à sa charge et le fabricant se réserve le droit de lui demander la réparation de tout dommage qu'il pourrait subir de ce fait.

NB : Il peut vous être fourni sur simple demande un tirage en plus gros caractères de ce document contractuel .